



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur
Direction de la défense

Réponse de la Ministre de la Défense et du Ministre de la Fonction publique à la question parlementaire n° 2922 du 23 septembre 2025 de Messieurs les Députés André Bauler et Fernand Etgen.

1) Quelles pistes et réflexions sont actuellement menées par votre ministère afin de rendre plus attractive la carrière de soldat volontaire ? Envisagez-vous, à cet égard, la création d'un statut spécifique, comme le revendique [le] SPAL ?

2) Quelles autres mesures sont prévues pour renforcer l'attractivité de l'Armée en tant qu'employeur, notamment en vue des recrutements importants qui devront être réalisés dans les prochaines années ?

La valorisation et l'attractivité du service militaire en général sont une priorité absolue pour la Défense. Un personnel motivé et qualifié, en nombre suffisant, est indispensable pour notre capacité de défense nationale, notre contribution à la dissuasion et à la défense collective, ainsi que pour la mise en œuvre des projets en cours et futurs.

C'est pourquoi la Défense est en train de travailler sur un paquet de mesures pour renforcer l'attractivité et le recrutement de l'Armée luxembourgeoise. En ligne avec l'accord de coalition du gouvernement, ces mesures ne concernent pas un statut ou une carrière en particulier, mais l'Armée dans son ensemble et consistent d'une part à améliorer l'existant en valorisant le travail militaire et en veillant à l'opérationnalité de l'Armée, et d'autre part à emprunter de nouvelles voies au niveau du recrutement.

Une revalorisation des différents éléments de rémunération des soldats volontaires est à l'étude.

Des pistes et réflexions sont en cours d'examen concernant le statut des soldats volontaires mais elles ne remettent pas en question la nature actuelle du statut des soldats volontaires, tel que défini dans la loi modifiée du 7 août 2023 sur l'organisation de l'Armée luxembourgeoise, mais entendent le compléter, notamment sur la question de leur régime de travail.

Les consultations interministérielles au sujet de ces mesures sont actuellement en cours. Les associations professionnelles de l'Armée sont conviées à une réunion d'information à la mi-novembre afin de recueillir leur avis préliminaire et seront associées aux travaux ultérieurs. Le paquet de mesures devrait être proposé au gouvernement en conseil avant la fin de l'année.

Luxembourg, le 23 octobre 2025.

La Ministre de la Défense

(s.) Yuriko Backes